

[Texte]

any bottle of propylene glycol is labelled "Possibly toxic, possibly allergenic", and why it should not be in the case of a medicine is absolutely beyond belief.

I want to pin the people from the Health Protection Branch down just a bit. This circular refers to additives not medicinal ingredients particularly. While it mentions, for example, the way in which prescription drugs are dispensed and their availability in reference books of whatever safety considerations may be involved, there is nothing said about the necessity of labelling prescription drugs.

• 1945

Of course you heard me moments ago, and perhaps are aware that in the House debate on Mr. Dorin's bill, I advocated the full disclosure to patients of all ingredients and the inclusion in all dispensed drugs, in some manner, of the cautions available to doctors or pharmacists in ordinary terms that people could understand.

I am sure you know, as I know, and people ought to know, that there are conditions under which you do not take a prescription drug. It may involve the incompatibilities with other drugs being taken—whether these are non-prescription drugs or not—they may involve other foods. Any number of possibilities exist that have a high probability of occurring, but of which patients should be warned.

What can you say in response to that proposition? Do you support it? Having mentioned other jurisdictions, Dr Mitchell, can you indicate to us whether there are other jurisdictions that have pursued this complete disclosure approach in respect to prescription and non-prescription drugs, which I think is appropriate?

Dr. Mitchell: With respect to the question of full disclosure of prescription medications, there is the question of the federal-provincial mandate and licensing of practitioners, the role of the practitioner, and the practitioner-patient relationship that come into this matter.

There is a practitioner-patient relationship established when a prescription drug is prescribed and the practitioner is expected to consult with the patient and to describe the ramifications of treatment A versus treatment B. There is the element of informed consent in that relationship—that is, the patient is accepting a certain treatment on recommendation, or accepting the recommendation of the physician on treatment A versus treatment B. The product monograph, which is available to the practitioner, contains information helpful to the practitioner in dispensing that information.

[Traduction]

laboratoire, toutes les bouteilles de propylène-glycol portent une étiquette qui indique que le produit peut être toxique et peut entraîner des réactions allergiques. Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas d'étiquette semblable sur les médicaments qui contiennent du propylène-glycol.

J'ai quelques questions précises à poser aux représentants de la Direction générale de la protection de la santé. Cette circulaire porte sur les additifs, et non sur les ingrédients médicinaux. Même si elle fait état de la façon dont on prépare les médicaments vendus sur ordonnance, et la mention du facteur de sécurité dans les ouvrages de référence, il n'est pas du tout question de la nécessité d'étiqueter les médicaments vendus sur ordonnance.

Comme je l'ai dit il y a quelques minutes, et comme je l'ai dit à la Chambre lors du débat sur le projet de loi de M. Dorin, je suis en faveur de la divulgation complète aux malades de tous les ingrédients et de la distribution, avec tous les médicaments vendus sur ordonnance, des avertissements, exprimés de façon que tout le monde puisse les comprendre, et qui sont normalement disponibles au médecin et au pharmacien.

Je suis sûr que vous savez, et les gens devraient savoir, qu'il y a des conditions dans lesquelles une personne ne devrait pas prendre un médicament vendu sur ordonnance. Il y a parfois des incompatibilités avec d'autres médicaments que prend la personne, qu'il s'agisse de produits en vente libre ou autres—et des incompatibilités avec certains produits alimentaires. Il y a toutes sortes de possibilités qui peuvent se produire, mais il faut avertir les malades de ces possibilités.

Quelle est votre réaction à la proposition? Est-ce que vous l'appuyez? Vous avez parlé de la situation qui existe dans d'autres pays, Docteur Mitchell. Pouvez-vous nous dire s'il y a des pays qui exigent la divulgation intégrale, que je préconise, pour ce qui est des médicaments vendus sur ordonnance, et ceux qui sont en vente libre?

M. Mitchell: Il y a différents éléments qui interviennent dans cette question de la divulgation intégrale des éléments contenus dans les médicaments vendus sur ordonnance. Je pense par exemple au mandat fédéral par rapport à celui des provinces, l'accréditation des médecins, le rôle des médecins, et les rapports entre le médecin et le malade.

Lorsqu'un médecin rédige une ordonnance, il crée un rapport entre lui et son malade. Le médecin est censé expliquer au malade les conséquences d'un traitement et par rapport à un autre. Ce rapport comporte un élément de consentement—autrement dit le patient accepte le traitement A plutôt que le traitement B à cause de la recommandation de son médecin. La monographie du médicament, dont dispose le médecin, contient des renseignements qui aident le médecin à faire cette recommandation.